Flash Economie

N° 38
8 avril 2026

Les priorités de politique économique en France

Pour redresser la situation économique et sociale de la France, nous pensons que les priorités de la politique économique, au sens large, devraient être, dans l'ordre d'importance décroissante :

- réformer le système éducatif, ce qui permettrait d'améliorer le niveau des jeunes français, particulièrement dans les matières scientifiques, d'accroître le taux d'emploi des jeunes, de faciliter la réindustrialisation et le développement des services numériques ;
- freiner les dépenses de protection sociale et les transferts aux ménages et les transformer en dépenses d'investissement et de recherche et développement ou d'aide à l'investissement des entreprises, ce qui permettrait de redresser les gains de productivité et de développer les secteurs stratégiques (numérique, nucléaire, matériaux critiques, équipements pour la transition énergétique) ;
- passer de la protection de l'emploi à la protection des personnes et des compétences, ce qui rendrait possible la montée en gamme de l'économie, l'accroissement des dépenses de recherche et développement et du nombre d'entreprises technologiques, ainsi que le report de l'âge de la retraite qui nécessite une meilleure formation des salariés âgés.

Patrick Artus
Conseiller économique senior
patrick.artus-ext@ossiam.com
@PatrickArtus
Patrick Artus

Isabelle Gravet
Assistante de recherche
isabelle.gravet-ext@ossiam.com

Communication marketing : ce document n'a pas été élaboré selon les dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières et ses auteurs ne sont pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

Première priorité : la réforme indispensable du système éducatif de la France

Le système éducatif français est de très mauvaise qualité. Cela est montré :

- par le score de la France à l'enquête PISA de l'OCDE (**Tableau 1**) ;

Tableau 1 : Résultats aux enquêtes PISA de l'OCDE (score global, par score décroissant de l'enquête de 2022)

Pays	2018	2022
Japon	520	533
Canada	517	506
Finlande	516	495
Royaume-Uni	503	494
Etats-Unis	495	489
Suède	503	487
Allemagne	500	482
France	**494**	**478**

Source : OCDE

- par le score à l'enquête TIMSS (**Tableau 2**) ;

Tableau 2 : Etude internationale TIMSS 2023 : scores moyens en mathématiques et sciences au CM1 (par score décroissant)

Scores au CM1 (grade 4)			
Score en mathématiques		Score en sciences	
Pays	Score	Pays	Score
Singapour	615	Singapour	607
Taïwan	607	Corée du Sud	583
Corée du Sud	594	Taïwan	573
Hong Kong	594	Turquie	570
Japon	591	Angleterre	556
Lituanie	561	Japon	555
Turquie	553	Pologne	550
Angleterre	552	Australie	550
Pologne	546	Hong Kong	545
Irlande	546	Finlande	542
Roumanie	542	Lituanie	537
Lettonie	534	Suède	533
Norvège	531	États-Unis	532
République tchèque	530	Irlande	532
Suède	530	Norvège	530
Bulgarie	530	Bulgarie	530
Finlande	529	Roumanie	526
Australie	525	République tchèque	526
Allemagne	524	Slovénie	526
Danemark	524	Lettonie	526
Hongrie	520	Hongrie	524
Portugal	517	Danemark	522
États-Unis	517	Canada	521
Chypre	516	Slovaquie	521
Slovaquie	515	Nouvelle-Zélande	517
Slovénie	514	Pays-Bas	517
Italie	513	Allemagne	515
Canada	504	Portugal	511
Espagne	498	Italie	511
Émirats arabes unis	498	Serbie	510
Nouvelle-Zélande	490	Espagne	504
France	**484**	**France**	**488**
Moyenne	**503**	**Moyenne**	**494**

Sources : IEA, Trends in International Mathematics and Science Study

Seulement 3 % des enfants en France ont un niveau avancé en mathématiques dans l'enquête TIMSS, contre 10 % dans l'ensemble des pays, 15 % au Royaume-Uni, 40 % en Corée du Sud et 46 % à Singapour.

- par le nombre élevé de jeunes qui quittent le système éducatif sans emploi et sans qualification (les NEET, **Tableau 3**).

Tableau 3 : Proportion de jeunes âgés de 15 à 29 ans déscolarisés, sans emploi ni formation (NEET, en %)

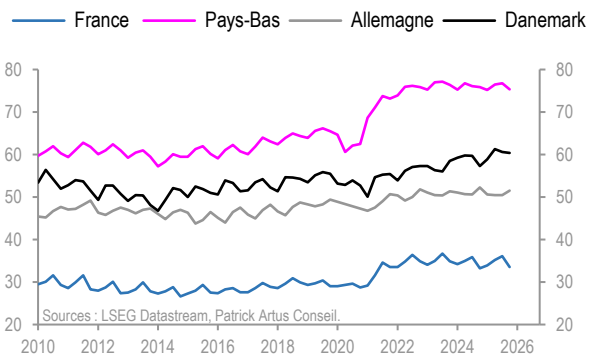
Pays	Proportion de NEET
Italie	15.2
Grèce	14.2
France	**12.5**
Espagne	12.0
Finlande	10.0
Pologne	9.4
Portugal	8.7
Allemagne	8.7
Danemark	8.0
Slovénie	7.6
Suède	6.3
Pays-Bas	4.9

Source : LSEG Datastream, Eurostat

Redresser la qualité du système éducatif, en particulier en ce qui concerne les matières scientifiques, permettrait :

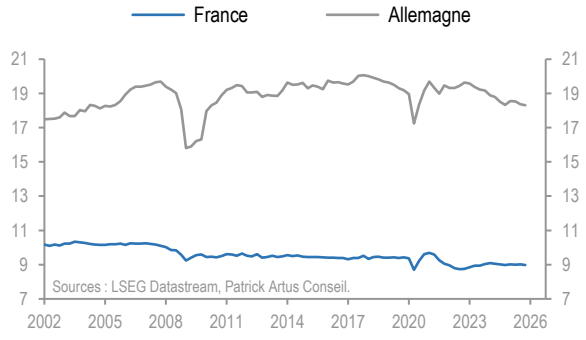
- **d'accroître le taux d'emploi des jeunes** (**Graphique 1**) ;

Graphique 1
Taux d'emploi des 15-24 ans (en %)

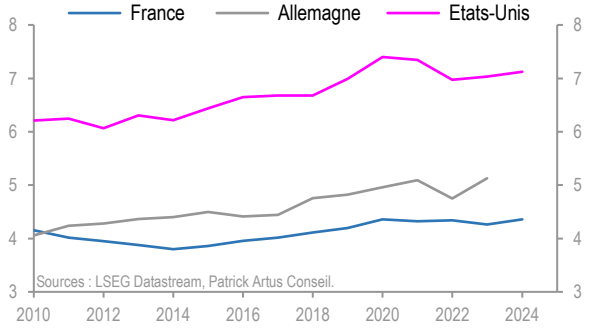


- **de faciliter la réindustrialisation** (**Graphique 2**) et le développement des services numériques (**Graphique 3**).

Graphique 2
Valeur ajoutée manufacturière (volume, en % du PIB volume)



Graphique 3
Valeur ajoutée du secteur des technologies de l'information et de la communication (en % du PIB valeur)

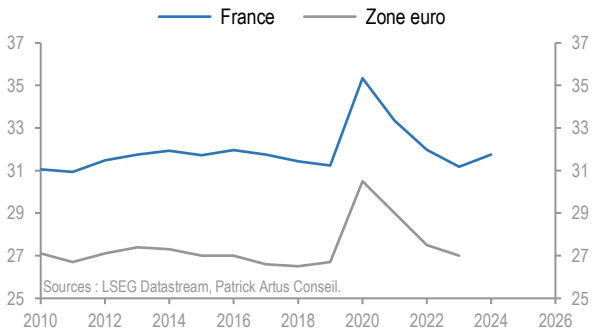


La réforme du système éducatif implique probablement une meilleure formation et une meilleure rémunération des enseignants, un changement des méthodes pédagogiques (fin des cours magistraux, plus d'autonomie laissée aux élèves), une concentration des moyens sur les classes où se construisent les compétences de base des élèves (école maternelle, école primaire).

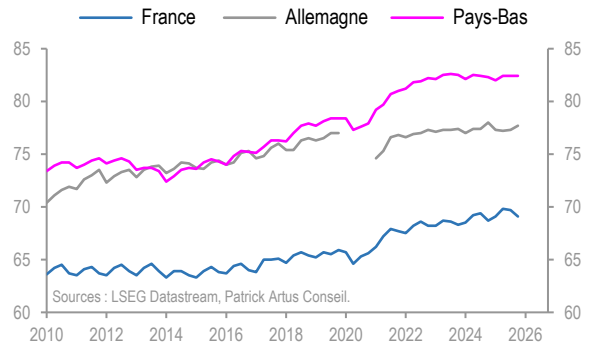
Deuxième priorité : freiner les dépenses de protection sociale, pour pouvoir soutenir l'investissement et la recherche et développement

Les dépenses de protection sociale sont à un niveau très élevé par rapport au PIB en France (**Graphique 4**), ce qui résulte de la faiblesse du taux d'emploi (**Graphique 5**), avec les difficultés documentées plus haut que rencontrent les jeunes pour rentrer sur le marché du travail, avec l'âge légal précoce de la retraite.

Graphique 4
Dépenses publiques de santé et de protection sociale (en % du PIB valeur)

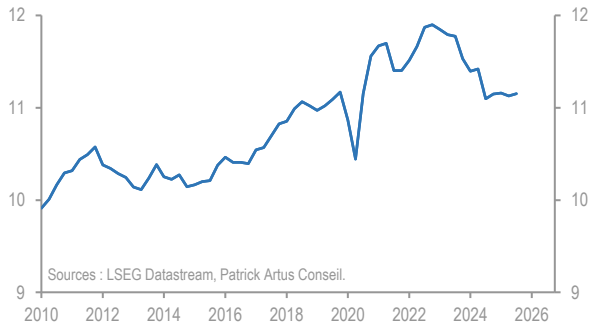


Graphique 5
Taux d'emploi des 15-64 ans (en %)



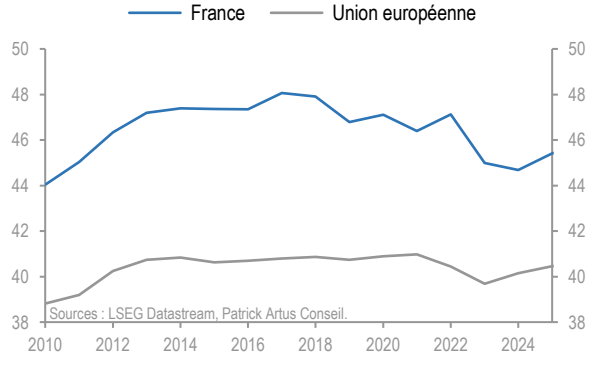
Ce niveau élevé des dépenses de protection sociale empêche que l'Etat soutienne suffisamment le système éducatif (voir plus haut), l'investissement des entreprises (**Graphique 6**), surtout dans la transition énergétique, les services numériques.

Graphique 6
France : investissement des entreprises (valeur, en % du PIB valeur)

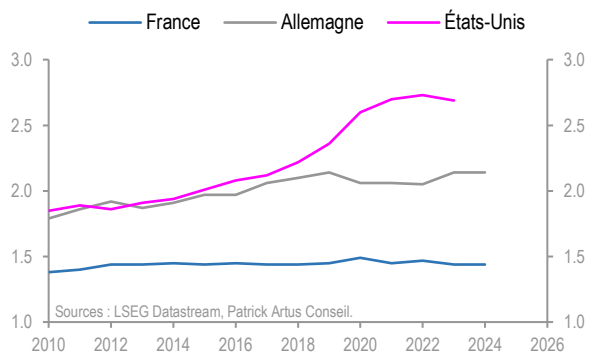


Il fait apparaître une **pression fiscale élevée** (**Graphique 7**), qui réduit en particulier la capacité des entreprises à investir, à accroître leurs dépenses de recherche et développement (**Graphique 8**).

Graphique 7
Pression fiscale (en % du PIB valeur)



Graphique 8
Dépenses de R&D des entreprises (en % du PIB valeur)



Au lieu de continuer à privilégier la hausse des transferts sociaux et l'accroissement du pouvoir d'achat, il serait nécessaire de **comprendre que la priorité est de corriger le sous-investissement de la France**, donc de freiner la progression des dépenses de protection sociale et de transferts aux ménages pour avoir les moyens de dépenser plus dans les investissements indispensables.

Si la **priorité devenait la hausse des investissements (publics et privés) et des dépenses de recherche et développement**, on pourrait obtenir :

- **un redressement de la productivité** (**Graphique 9**) ;

Graphique 9
France : productivité par tête (100 : 2002.T1)



- **un développement plus rapide des secteurs stratégiques** : services numériques, nucléaire, production de matériaux critiques, fabrication des équipements pour la transition énergétique.

Troisième priorité : passer de la protection de l'emploi à la protection des personnes et des compétences

La France est caractérisée par une **forte protection de l'emploi**, qui implique que les **licenciements génèrent des coûts de restructuration très élevés** (38 mois de salaire en moyenne, ce qui couvre les indemnités de départ et le temps du processus de réduction d'emploi, les salariés étant encore rémunérés par l'entreprise alors qu'ils ne sont plus nécessaires à son activité[1]). La protection de l'emploi a beaucoup d'inconvénients :

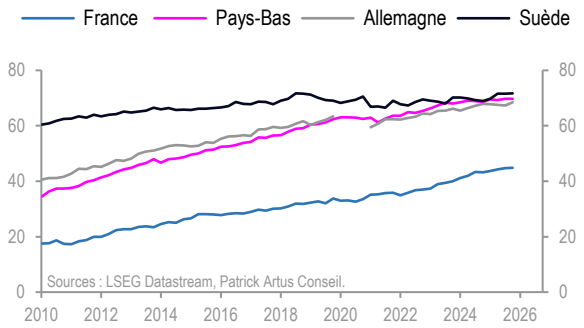
- découragement des investissements dans les activités à forte volatilité ou dans les projets qui ont une probabilité assez élevée d'échouer ;
- maintien en vie d'entreprises dépassées technologiquement ;
- absence de transfert des emplois des entreprises ou secteurs d'activité en déclin vers les entreprises ou les secteurs d'activité innovants et en croissance.

Passer à un modèle où l'accent est mis sur la **protection des personnes et des qualifications** (comme au Danemark, en Suisse, en Suède), avec un coût faible des licenciements mais un effort important de formation des personnes qui perdent leur emploi, permettrait à la France de développer rapidement les secteurs d'avenir (technologies de l'information et de la communication, biotechnologies…) et de monter le niveau de compétences dans la population active.

De plus, cet **effort de formation et de requalification est indispensable si l'on veut reculer l'âge de la retraite** et corriger la faiblesse du taux d'emploi des personnes de plus de 60 ans (**Graphique 10**).

[1] COATANLEM, Y. et COSTE, O. Cost of failure, disruptive innovation and targeted flexicurity. IEP@ BU Working Paper, Bocconi University, 2025.

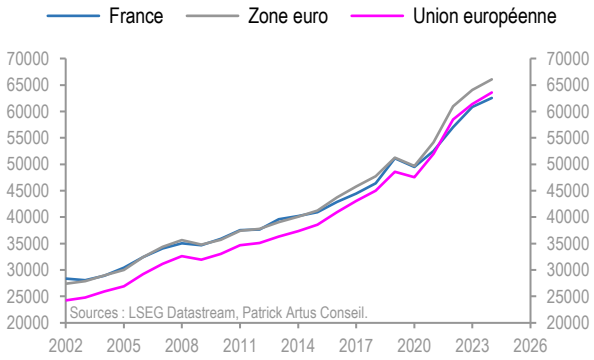
Graphique 10
Taux d'emploi des 60-64 ans (en %)



Synthèse : trois réformes indispensables pour redresser l'économie française

Si la qualité du système éducatif français n'est pas redressée, si les dépenses de protection sociale ne sont pas freinées au profit des dépenses d'investissement, public et privé, des dépenses de recherche et développement, si la protection de l'emploi n'est pas remplacée par la protection des personnes et des compétences, la France continuera à subir un déclin économique (Graphique 11).

Graphique 11
PIB par habitant (en dollars PPA)



Ce déclin serait dû, si les trois réformes suggérées ici ne sont pas mises en place, au maintien d'un niveau bas du taux d'emploi, de l'absence de gains de productivité, du sous-investissement, de l'insuffisance des dépenses de recherche et développement.

Avertissement

Ossiam, filiale de Natixis Investment Managers, est un gestionnaire d'actifs français agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (Agréement n° GP-10000016). Bien que l'information contenue dans le présent document provienne de sources jugées fiables, Ossiam ne fait aucune déclaration et ne donne aucune garantie quant à l'exactitude de toute information dont elle n'est pas la source. Les informations présentées dans ce document sont basées sur les données du marché à un moment donné et peuvent changer de temps à autre. Le présent document a été préparé uniquement à des fins d'information et ne doit pas être considéré comme une offre, une sollicitation d'offre, une invitation ou une recommandation personnelle d'acheter ou de vendre des actions participantes, tout titre ou instrument financier d'un Fonds Ossiam, ou de participer à toute stratégie de placement, directement ou indirectement. Il est destiné à être utilisé uniquement par les destinataires auxquels Ossiam le met directement à disposition. Ossiam ne traitera pas les destinataires de ce document comme ses clients du fait qu'ils aient reçu ce document. Tous les renseignements sur la performance présentés dans ce document sont fondés sur des données historiques et, dans certains cas, sur des données hypothétiques, et peuvent refléter certaines hypothèses à propos des frais, des impôts, des charges de capital, des attributions et d'autres facteurs qui influent sur le calcul de rendements. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont des énoncés de notre jugement à cette date et sont susceptible de changer sans préavis. Ossiam n'assume aucune responsabilité fiduciaire pour les conséquences, financières ou autres, provenant d'un placement dans un titre ou un instrument financier décrit dans ce document ou dans tout autre titre, ou de la mise en œuvre d'une stratégie de placement. Les informations contenues dans ce document ne sont pas destinées à être distribuées ou utilisées par une personne ou une entité, par un pays ou une juridiction, où cela serait contraire à la loi ou à la réglementation ou qui assujettirait Ossiam à toute exigence d'inscription dans ces juridictions. Ce document ne peut être distribué, publié ou reproduit, en entier ou en partie.